



COMPTE-RENDU

du Conseil métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 novembre 2019

Le Conseil métropolitain de Dijon Métropole s'est réuni le **jeudi 28 novembre 2019** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN. Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. BORDAT a été désigné comme secrétaire de séance.

Membres présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
Mme Catherine HERVIEU
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
Mme Colette POPARD
Mme Danielle JUBAN
M. Frédéric FAVERJON
M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Claude GIRARD
Mme Anne DILLENSEGER
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jean-Patrick MASSON
M. Benoît BORDAT
M. Jean-Yves PIAN
Mme Françoise TENENBAUM

Mme Christine MARTIN
M. Denis HAMEAU
Mme Stéphanie MODDE
M. Nicolas BOURNY
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Lê Chinh AVENA
Mme Hélène ROY
M. Georges MAGLICA
Mme Elizabeth REVEL
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Didier MARTIN
M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Charles ROZOY
M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Chantal OUTHIER
M. Emmanuel BICHOT
Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Frédérique DESAUBLIAUX
Mme Sandrine RICHARD
Mme Claudine DAL MOLIN

M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Guillaume RUET
Mme Louise MARIN
M. Louis LEGRAND
M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY
Mme Florence LUCISANO
M. Jean DUBUET
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Céline TONOT
M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique SARTOR
Mme Michèle LIEVREMONT
M. Philippe BELLEVILLE
Mme Noëlle CABBILLARD
M. Adrien GUENE
M. Cyril GAUCHER

Membres absents :

M. Alain HOUPERT
Mme Catherine VANDRIESSE
M. Édouard CAVIN
M. Gaston FOUCHERES
M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Patrick BAUDEMONT

Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Thierry FALCONNET
Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Gaston FOUCHERES (absent de la délibération n°1 à la délibération n°7 pouvoir à Patrick CHAPUIS de la délibération n°8 à la délibération n°25)
M. Jacques CARRELET DE LOISY (pouvoir à Jean DUBUET de la délibération n°1 à la délibération n°7 absent de la délibération n°8 à la délibération n°25)
Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE

COMMUNICATIONS

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 août 2015, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- **Le 23/09/2019** : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec la société Safran Electronics & Defense
- **Le 23/09/2019** : Arrêté décidant de céder à la société REGEPLASTIC 1.84 tonne de bennes à ordures ménagères au prix de cession global de 276,00 euros.
- **Le 04/10/2019** ; Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec la société ADHEX Technologies
- **Le 21/10/2019** : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC, 9,62 tonnes de bacs et couvercles usagés au prix de cession global de 1 443,00 euros.

CONVENTIONS

- **le 10/04/2019** : Avenant n°4 à la convention d'occupation précaire du 6 février 2018 des locaux AgrOnov passé avec Laboratoire In Gratia.
- **le 05/09/2019** : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du 20 juin 2019 des locaux d'AgrOnov passé avec URBANLEAF.

MARCHÉS

Numéro de marché	Date de notification	Objet	Montant en € HT	Attributaire	CP Attributaire
2019_189FS1191900000	07/11/2019	Marché subséquent relatif à l'impression brochure commerce just dijon	2480,00	IMPRIMERIE VIDONNE	21121
2019_184FS1191900000	24/10/2019	Marché subséquent relatif à l'impression Bulletin de jeu foire	1342,88	VIDONNE	21000
2019_180FS08619	21/10/2019	Création graphique Marché subséquent Forêt des enfants	6000,00	AMT	21000
2019_178FS1071600000	18/09/2019	Marché subséquent Installation et gestion matérielle stand convention CPME 21 / Accord-cadre 2016_107FD prestations événementielles	1500,00	JOUR J ORGANISATION	21000
2019_177FS1191900000	15/10/2019	Marché subséquent relatif à l'impression du passeport ambassadeur just dijon	2300,00	IMPRIMERIE VIDONNE	21000
2019_170FM0000000000	24/10/2019	Souscription à un service de veille multimédia pour les services mutualisés de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon	79850,00	EDD	75008

2019_153AM00000 0000	16/10/2019	Mise en place de tampons étanches de regards de visite et de tabourets de branchements du réseau d'assainissement de la ZAC "Le Clair Bois" à Bressey-sur-Tille	103770,00	DESERTOT	21075
2019_151FS118180 000	09/10/2019	Marché subséquent pour "travaux de signalisation horizontal sur Dijon" relatif à l'accord-cadre "Fourniture et/ou pose de produits de marquage, de matériels de signalisation et d'équipements de sécurité routière - Lot 6 : Travaux de signalisation horizontale et vertical	80418,53	VIA SYSTEM	39570
2019_143FM00000 0000	25/10/2019	Acquisition de fournitures diverses et d'accessoires pour espaces verts – Lot 7 Fourniture de pièces détachées pour arrosage automatique et fontaineries	sans montant minimum ni montant maximum	FRANCEBONHO MME GARDEN ARROSAGE	37300 45140
2019_142FS106160 0000	03/10/2019	Marché subséquent relatif à l'organisation de la soirée annuelle des ambassadeurs just dijon	19031,50	JOUR J	21000
2019_141FS086190 0000	03/10/2019	Marché subséquent relatif à la création graphique d'une brochure commerce just dijon	1600,00	AMT NICKEL CHROME	21000
2019_140FM00000 0000	28/10/2019	Acquisition de fournitures diverses et d'accessoires pour espaces verts – Lot 6 Fourniture de tuteurs et dérivés bois	sans montant minimum ni montant maximum	SONOFEP SOUFFLET VIGNE	21910 69400
2019_139FM00000 0000	28/10/2019	Acquisition de fournitures diverses et d'accessoires pour espaces verts – Lot 3 Fourniture de substrats, d'engrais, semences, paillage, amendement et lutte biologique	sans montant minimum ni montant maximum	NATURA LIS SONOFEP	21910 21600
2019_138FM00000 0000	29/10/2019	Acquisition de fournitures diverses et d'accessoires pour espaces verts – Lot 2 Fourniture d'arbres, arbustes et plantes variées	sans montant minimum ni montant maximum	PEPINIERES CHARENTAISES CHAUVIRE DIFFUSION PEPINIERES REY SONOFEP	16310 49600 69480 21910

2019_137FM00000	28/10/2019	Acquisition de fournitures diverses et d'accessoires pour espaces verts – Lot 1 Fourniture de bulbes	sans montant minimum ni montant maximum	BRAGERAC FLEURI SARL CEDPH VEVER EXPORT	24100 75018 1704 (Hollande)
2019_135FM00000	31/10/2019	Location de nacelles grande hauteur et à grand déport sur porteur	sans montant minimum ni montant maximum	JOLY	21560
2019_133FS2171700000	30/09/2019	Marché subséquent relatif à la fourniture d'objets promotionnels pour salons professionnels (crayons, stylos, foulards, tours de cou).	3815,00	ALPHA PUBLICITE	21000
2019_130AM00000	25/09/2019	Fourniture, plantation et entretien de jeunes plants forestiers dans le cadre de l'opération "Forêts des Enfants"	sans montant minimum et avec un montant maximum de 150 000	JACQUINOT PAYSAGISTE	21490
2019_128FS157180000	24/09/2019	Accord cadre : 2018_157FD relatif à l'impression tous supports de communication en grand format - Marché subséquent relatif à la fourniture de kakémonos filières d'excellence	432,00	SODIFALUX	21000
2019_127FS086190000	24/09/2019	Accord cadre : 2019_086FD relatif à la création et mise en page de supports de communication imprimés et digitaux - Marché subséquent relatif à la création graphique de kakémonos filières d'excellence	600,00	AMT	21000
2019_126AM00000	18/10/2019	Acquisition de dispositif médicaux et produits parapharmaceutiques	sans montant minimum et avec un montant maximum de 221 000 € HT	SIECO	83300
2019_123FS217170000	17/09/2019	Fourniture d'objets promotionnels – Marché subséquent relatif à la fourniture d'une clé USB just dijon	205,50	ZAP ATLANTIQUE	21000

2019_119FD000000	20/09/2019	Accord-cadre à marchés subséquents impression / Lot 3 Impression de documents de communication de formats et caractères exceptionnels	sans montant minimum ni montant maximum	REPRINT IMPRIMEUR/ VIDONNE IMPRIMERIE / S2E IMPRESSION	21121/ 21160/ 31200
2019_118FM00000	20/09/2019	Accord-cadre à bons de commandes Impression / Lot 2 Impression de tous documents d'information et de communication destinés à la population, aux partenaires et aux événements	sans montant minimum ni montant maximum	ICO IMPRIMERIE/ S2E IMPRESSIONS/ INORE GROUPE/ REPRINT IMPRIMEUR	31200/ 21000/ 21160/ 58641
2019_117FM00000	20/09/2019	Accord-cadre à bons de commandes Impression / Lot 3 Impression de papeterie et de documents administratifs internes	sans montant minimum ni montant maximum	ICO IMPRIMERIE	21000
2019_116AP000000	12/09/2019	Etude des aires d'alimentation des captages (AAC) de Dijon Métropole situés sur la nappe de Dijon Sud	8898,00	PHREASOL	26240
2019_099AM00000	20/09/2019	Construction d'une navette de secours pour l'unité de manutention des DASRI de l'unité de valorisation énergétique de Dijon métropole	359672,90	SPIE	26903
2019_091FM00000	12/08/2019	Entretien et travaux d'aménagements sur l'espace public – Centrale d'achat de Dijon métropole Lot 4 gros entretien et travaux d'aménagement courants sur l'espace public	sans montant minimum ni montant maximum	ROGER MARTIN/SNCTP COLAS DESERTOT/EIFFAGE EUROVIA GUINTOLI	x
2019_090FM00000	04/11/2019	Entretien et travaux d'aménagements sur l'espace public - Centrale d'achat de Dijon métropole Lot 3 petit entretien et petits aménagements de l'espace public, Dijon Métropole secteur Nord	sans montant minimum ni montant maximum	GROUPEMENT COLAS - GUINTOLI	21600
2019_089FM00000	31/10/2019	Entretien et travaux d'aménagements sur l'espace public - Centrale d'achat de Dijon métropole Lot 2 petit entretien et petits aménagements de l'espace public, Dijon Métropole secteur Sud-Ouest	sans montant minimum ni montant maximum	PASCAL GUINOT TRAVAUX PUBLICS	71210

2019_088FM00000 0000	12/08/2019	Entretien et travaux d'aménagements sur l'espace public - Centrale d'achat de Dijon métropole Lot 1 petit entretien et petits aménagements de l'espace public, Dijon métropole secteur Sud-Est	sans montant minimum ni montant maximum	ROGER MARTIN / EUROVIA	21850
-------------------------	------------	--	---	------------------------	-------

CONCESSIONS CINÉRAIRES				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
29/07/19	Madame Danielle THEULOT	E-L1-47	15	236,00 €
30/07/2019	Monsieur Thierry FLOQUET	E-L1-26	15	236,00 €
31/07/2019	Monsieur Claude JARRY	C-F1-47	15	384,00 €
03/08/2019	Madame Marie-Christine FROIDUROT	E-R-18	15	167,00 €
26/08/2019	Monsieur Jean-Claude SANNER	E-04-08010	15	-852,70 €
05/08/2019	Madame Chantal DEVILLERS	E-L1-48	30	473,00 €
07/08/2019	Madame Mara, Celestina CASTELLANOS	E-R-12	15	167,00 €
12/08/2019	Monsieur Hervé MARECHAL	E-M1-106	30	473,00 €
19/08/2019	Madame Monique DENUIT	C-F1-26	15	384,00 €
21/08/2019	Madame Candice CHAILLOU	E-Q-26	15	333,00 €
21/08/2019	Madame Michelle CONREUX	I-Q1-141	30	1 330,00 €
23/08/2019	Monsieur Bernard MAUBLANC	E-04-08-022	15	914,00 €
24/08/2019	Monsieur Savanmysuck LONGVORASACK	I-Q1-142	15	669,00 €
29/08/2019	Madame Monique FEUVRIER	E-R-4	15	167,00 €
21/08/2019	Madame Martine CARMINATI	E-L1-49	30	473,00 €
22/08/2019	Madame Sylviane BARBIER	E-G1-63	15	156,00 €
22/08/2019	Madame Agnès BAZIN	E-K-7	30	491,23 €
03/09/2019	Madame Elisabeth DOUCET	E-R-11	15	167,00 €
05/09/2019	Monsieur Rhalem MOUHALLAM	E-02-10-022	15	1 124,00 €
05/09/2019	Madame Marianne RIBAUT	C-I1-32	30	767,00 €
05/09/2019	Madame Annie VALET	E-M1-26	30	333,00 €
06/09/2019	Madame Odile BLOT	E-R-9	15	167,00 €
07/09/2019	Madame Christiane GOBBO	C-D-16	15	384,00 €
07/09/2019	Madame Pierrette DEVAUX	E-R-8	15	167,00 €
10/09/2019	Madame Danielle BELORGEY	E-Q-33	15	167,00 €
11/09/2019	Monsieur Jean-Luc GERICAULT	I-O1-7	30	848,93 €
12/09/2019	Madame Geneviève INNOCENT	E-Q-32	15	167,00 €

ARRÊTÉS DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN	
DATE DE L'ACTE	LIBELLÉ
25/09/19	Arrêté de délégation du droit de préemption urbain de Dijon Métropole à l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or et concernant un ensemble immobilier situé 346 rue de la Pièce Cornue à Marsannay-la-Côte, cadastré section BH n°23, 26, 239, et 241
02/10/19	Arrêté de délégation du droit de préemption urbain de Dijon Métropole à l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or et concernant un terrain à bâtir situé 15 et 15 b rue de Larrey à Dijon, cadastré section ER n°199 et 200
24/10/19	Arrêté de délégation du droit de préemption urbain de Dijon Métropole à l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or et concernant un bien situé 19 cours du Général de Gaulle à Dijon, cadastré section BS n°1

ARRÊTÉS D'ALIGNEMENT				
ADRESSE DE L'ALIGNEMENT	DATE DE L'ARRÊTÉ	N° DE L'ARRÊTÉ	NOM ET ADRESSE DU PÉTITIONNAIRE	ENVOYÉ LE
Rue Eugène Guillaume Rue Jacques Cellier Rue Montmartre 21000 DIJON	17/09/19	2019_15	2AGE Géomètres Experts 2 Rue Marie Curie 71100 LUX	24/09/19
6 Rue de l'Aigle aux Mouches 21800 SENNECEY-LES-DIJON	06/09/19	2019_16	GEOMEXPERT sas 2bis Chemin de Halage 89200 AVALLON	01/10/19
8bis Rue des Vignes 21800 QUETIGNY	17/09/19	2019_17	SELARL GIEN-PINOT 41 Rue de Mulhouse 21000 DIJON	01/10/19
23, 25 et 27 Rue Roget de Belloguet 21000 DIJON	11/09/19	2019_18	GEOMEXPERT sas 2bis Chemin de Halage 89200 AVALLON	18/09/19
Boulevard Voltaire Rue André Colomban Rue Alfred de Musset 21000 DIJON	25/09/19	2019_20	MORNAND – JANIN - SCHENIRER Géomètres Experts 4 avenue de la Découverte 21000 DIJON	01/10/19
122 Rue de Talant Rue des Saunières 21000 DIJON	24/09/19	2019_21	SELARL GIEN-PINOT 41 Rue de Mulhouse 21000 DIJON	01/10/19
99bis et 101 Rue de Chenove 21000 DIJON	11/10/19	2019_22	Cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY 10 Route de Dijon 21220 GEVREY	22/10/19

ARRÊTÉS D'ALIGNEMENT

ADRESSE DE L'ALIGNEMENT	DATE DE L'ARRÊTÉ	N° DE L'ARRÊTÉ	NOM ET ADRESSE DU PÉTITIONNAIRE	ENVOYÉ LE
			CHAMBERTIN	
54 – 60 Rue de la Préfecture 21000 DIJON	15/10/19	2019_23	Cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY 10 Route de Dijon 21220 GEVREY CHAMBERTIN	24/10/19
38 – 40 Rue Jean Jacques Rousseau 21000 DIJON	15/10/19	2019_24	Cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY 10 Route de Dijon 21220 GEVREY CHAMBERTIN	24/10/19
8bis Rue des Vignes 21800 QUETIGNY NOTA : annule et remplace l'arrêté 2019_17	17/09/19	2019_25	SELARL GIEN-PINOT 41 Rue de Mulhouse 21000 DIJON	22/10/19

1. Transferts de compétences du Département - rapport d'information

Une convention de gestion provisoire devra être conclue avec le conseil départemental de la Côte d'Or pour assurer la continuité du service.

2. Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés de la commune du Teil en Ardèche – Attribution d'une subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une aide exceptionnelle de 5 000 € à la commune du Teil en Ardèche suite au tremblement de terre survenu le 11 novembre 2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur Le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0
DONT 14 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

3. Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2019

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le rapport de situation en matière de développement durable de Dijon métropole 2019.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 0
DONT 14 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

4. Ressources Humaines - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

5. Information du conseil métropolitain - Ressources Humaines - Autorisations spéciales d'absence dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation (PMA)

6. Débat d'orientations budgétaires pour 2020

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de Dijon Métropole pour l'exercice 2020 lors de la séance du conseil métropolitain du 28 novembre 2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0
DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision Modificative n°2 au titre de l'exercice 2019

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2019, du budget principal et des budgets annexes susvisés, ainsi que des maquettes budgétaires jointes en annexes à délibération ;
- **d'approuver** la modification de l'affectation des résultats 2018 du budget principal, préalablement repris au budget supplémentaire 2019 ;
- **d'approuver** l'actualisation des trois autorisations de programme présentées ci-dessus, relatives, respectivement, au projet OnDijon de gestion connectée de l'espace public, au projet Prioribus, et à la construction du parking en ouvrage Monge, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **d'approuver**, dans le cadre de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, le versement au budget annexe des parkings en ouvrage, par le budget principal, d'une subvention d'équipement de 2 700 000 €, destinée exclusivement à contribuer au financement de la construction du parking aérien Monge, avec une première échéance de 1 700 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2019, puis et une seconde échéance de 1 000 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2020, sous réserve, pour cette dernière, de la validation de l'inscription des crédits correspondants par le conseil métropolitain dans le cadre du vote du budget primitif 2020 ou de toute autre décision modificative ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 63

ABSTENTION : 7

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 3 (MME CHANTAL OUTHIER, M. EMMANUEL BICHOT,

M. CYRIL GAUCHER)

DONT 15 PROCURATION(S)

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Approbation de l'AVAP

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le projet d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Dijon Métropole, annexé à délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de délibération

Conformément aux articles D 642-1 et D 642-10 du code du patrimoine dans leur rédaction antérieure à la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Dijon métropole et dans les mairies de Dijon, de Chenôve et de Marsannay-la-Côte durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au registre des actes administratifs.

Le dossier AVAP est tenu à la disposition du public au siège de Dijon métropole et dans les mairies de Dijon, de Chenôve et de Marsannay-la-Côte.

La présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle aura été effectuée la dernières des formalités ci-après :

- la réception en sous-préfecture de la délibération d'approbation accompagnée du dossier AVAP ;
- l'accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

Conformément aux dispositions du code du patrimoine l'AVAP devient, au jour de son approbation, le document de gestion du nouveau site patrimonial remarquable (SPR). Elle sera dès lors intégrée, au document d'urbanisme en vigueur, en tant que servitude d'utilité publique. Les dispositions réglementaires de l'AVAP pourront faire l'objet de modifications l'avenir, sans remettre en cause le périmètre du SPR ni l'économie générale du document. Tant qu'une révision du document n'est pas engagée, il s'agira d'un site patrimonial remarquable (SPR) régi par une AVAP.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0
DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 4
NE SE PRONONCE PAS : 0

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Projet de renouvellement urbain de Dijon Métropole - Fontaine d'Ouche - Réaménagement de l'avenue du Lac - Fonds de concours de la Ville de Dijon - convention de fonds de concours

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la participation de la Commune de Dijon à la requalification de l'avenue du Lac et du carrefour entre l'avenue du Lac et le boulevard Chanoine Kir dans le cadre de la convention de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche pour un montant maximum de 735 875 € HT ;
- **d'approuver** le projet de convention annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à signer la convention définitive;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0
DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon Métropole - Adhésion au Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la décision d'adhérer au Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0
DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Ouvertures dominicales des commerces de détail employant des salariés - demande d'avis

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches de détail des 12 janvier, 28 juin, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre 2020 de détail hors branche automobile,
- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre 2020 pour la branche automobile,
- **de transmettre** cet avis conforme à l'ensemble des Maires des communes de Dijon Métropole

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD - Ecopôle Valmy - Approbation de la 1ère partie du cahier des CCCT

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la première partie du cahier des charges de cession des terrains de l'Ecopôle Valmy qui sera reprise à la cession de chaque lot.

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. PIERRE PRIBETICH, MME NATHALIE

KOENDERS)

DONT 15 PROCURATION(S)

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD – Ecopôle Valmy - Cession du lot n° 3 en deux sous lots

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°3 de l'Ecopôle Valmy dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier;

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. PIERRE PRIBETICH, MME NATHALIE

KOENDERS)

DONT 15 PROCURATION(S)

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD – Parc d'activités de Beaugard - Cession du lot n° 03

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n° 03 du parc d'activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier;

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0
KOENDERS)

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. PIERRE PRIBETICH, MME NATHALIE

15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD – Parc d'activités de Beaugard - Cession du lot n° 04

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°04 du parc d'activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier;

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0
KOENDERS)

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. PIERRE PRIBETICH, MME NATHALIE

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD – Parc d'activités de Beaugard - Cession du lot n° 05

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°05 du parc d'activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier;

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0
KOENDERS)

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. PIERRE PRIBETICH, MME NATHALIE

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD – Parc d'activités de Beauregard - Cession du lot n° 35

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°35 du parc d'activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier;

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

KOENDERS)

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :2 (M. PIERRE PRIBETICH, MME NATHALIE

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Demande de classement en station de tourisme pour la ville de Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche Comté, Préfet de la Côte d'Or le classement en « station de tourisme » pour la ville de Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents à intervenir pour l'instruction de cette demande.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Convention d'objectifs conclue entre Dijon Métropole et l'office de tourisme – Dijon Métropole - Avenant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant à la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer l'avenant à la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0

20. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche Comté - Approbation de la modification de la composition du capital

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la modification relative à la composition du capital de la SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 0
DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

21. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Approbation du choix de l'attributaire du contrat de concession de service public relative à l'exploitation des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de Dijon Métropole par une SEMOP et de l'économie générale du contrat

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le choix de la société SUEZ -Eau France SAS comme opérateur économique qui sera actionnaire aux côtés de la Métropole de Dijon de la SEMOP attributaire du contrat de concession de service public relative à l'exploitation des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de Dijon Métropole ;
- **d'approuver** le contrat de concession tel que résultant du processus de négociation de la concession avec ledit candidat en ce compris son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit contrat de concession et ses annexes y compris comportant des modifications purement formelles ou rédactionnelles par rapport au projet de contrat faisant l'objet de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 65
CONTRE : 4
DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

22. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Désignation des administrateurs métropolitains de la SEMOP chargée de l'exécution des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de Dijon Métropole

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de désigner** les administrateurs métropolitains de la SEMOP attributaire du contrat de concession de service public relative à l'exploitation des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de Dijon Métropole suivants :

- Madame Colette POPARD
- Monsieur Jean-Claude GIRARD
- Monsieur Frédéric FAVERJON

SCRUTIN : POUR : 65
CONTRE : 4
DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

23. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Approbation des modalités de participation de Dijon Métropole au capital de la SEMOP chargée de l'exécution des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de Dijon Métropole et autorisation du Président de Dijon Métropole de signer les statuts et le pacte d'actionnaire de la SEMOP

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les modalités de participation de Dijon Métropole au capital de la SEMOP chargée de l'exécution des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à toute opération en vue de libérer la part de capital de Dijon Métropole dans la SEMOP ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les statuts (qui seront complétés avant signature par les informations relatives aux premiers administrateurs représentant Dijon Métropole désignés par une délibération distincte de la présente) et le pacte d'actionnaires de la SEMOP.

SCRUTIN : POUR : 65

CONTRE : 4

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

24. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Convention de financement de travaux relatif à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la rue de Changey à Hauteville-lès-Dijon, permettant de desservir la parcelle cadastrée 315 AH 40

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la présentation de la présente convention de financement de travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

25. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Renouvellement de la convention conclue avec l'association La Recyclade

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec La Recyclade jointe en annexe
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

* * * * *

Fait à Dijon, le 12 décembre 2019

Le Président,



François REBSAMEN